

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7674 SÉANCE DU 8 décembre 2025

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Marianne McNicoll	Greffière
Murielle Lainé	Sage
Steve Perkins	Sage

SERVICE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE WENDAKE

Attendu que la fermeture du comptoir Agoshin en juillet 2024 a laissé un vide dans l'offre de service destinée aux familles vulnérables de la communauté;

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a ainsi mandaté la direction Santé et Mieux-être (« DSME ») de prendre en charge temporairement le service alimentaire et vestimentaire jusqu'en décembre 2025;

Attendu que depuis cette prise en charge, le bilan annuel et le portrait financier présentés au Conseil démontrent des résultats positifs tant au niveau financier qu'opérationnel;

Attendu que le service alimentaire et vestimentaire répond aux besoins croissants des familles vulnérables, en cohérence avec le pilier 5 du Plan stratégique 2025-2028 du Conseil de la Nation Wendat visant à consolider l'offre de services aux Wendat;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 8 décembre 2025 Résolution adoptée à l'unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7674 SÉANCE DU 8 décembre 2025

SERVICE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE WENDAKE

Attendu que la DSME a mis en place des actions structurantes, notamment la création de postes temporaires, le recrutement de bénévoles, le renforcement des partenariats et l’organisation d’activités d’autofinancement, contribuant à la pérennité et à la qualité des services;

Attendu que le maintien de ces services sous la responsabilité de la DSME permet de garantir le respect des politiques et procédures du Conseil ainsi que la conformité en matière de reddition de comptes.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial William Romain, appuyé par le Chef familial René W. Picard, et résolu :

- D’approuver l’exploitation permanente du service alimentaire et vestimentaire par le Conseil de la Nation Wendat, sous la responsabilité de la Direction Santé et Mieux-être (« DSME »);
- D’autoriser la régularisation des trois postes de salariés temporaires afin qu’ils deviennent des postes permanents;
- De mandater la DSME de procéder à la sécurisation du financement nécessaire à la pérennité du service, en s’appuyant sur les programmes disponibles et les partenariats existants.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 8 décembre 2025 Résolution adoptée à l’unanimité


GREFFIÈRE
MARIANNE MCNICOLL

